

dépendent pas d'elles, beaucoup n'ont aucune instruction et il serait impossible de les former à d'autres genres d'emploi.

• (9.10 p.m.)

Nous ne pouvons admettre que cette industrie soit reléguée au second plan ni acculée à une situation où elle ne recevrait qu'une attention mineure de la part du gouvernement, du ministre et des fonctionnaires de la Couronne. Voilà ce que nous craignons vraiment. C'est une crainte que des personnalités marquantes de l'industrie m'ont exprimée par lettres et au téléphone. Je souhaite que vous puissiez vous entretenir avec les capitaines au long cours dont les économies de toute une vie ont été investies dans des navires de mer qu'il faut amarrer au quai sans pouvoir prendre le large et se livrer à la pêche. Voilà la situation de plusieurs d'entre eux. Ils ont investi leurs avoirs dans l'achat de bateaux et de gréement pour voir aujourd'hui leurs embarcations, par la faute d'autrui, amarrées au quai sans qu'ils puissent s'en servir pour une autre forme de pêche.

Le ministre et ses fonctionnaires peuvent bien dire qu'ils transformeront ces navires pour les adapter à une autre forme de pêche. Cependant, le ministre sait bien qu'un palangrier ne peut s'adapter qu'à très peu d'autres formes de pêche. Un palangrier n'exige pas beaucoup de puissance: un moteur de 300 chevaux suffit pour un navire de 100 pieds, mais lorsque la palangre n'est plus rentable, on ne peut pas utiliser ce navire comme dragueur de pétoncles par exemple, parce qu'il faudrait pour cela doubler la puissance de son moteur.

Le ministre a dit qu'on trouverait le moyen de venir en aide à ces pêcheurs. Je me demande quand lui-même ou le sous-ministre de l'Environnement trouveront le temps de rencontrer ces pêcheurs et de les conseiller afin d'établir un plan qui les aide vraiment. Le gouvernement fournira-t-il les fonds pour changer les moteurs de ces navires? Un moteur de 600 chevaux coûte aujourd'hui dans les \$60,000 ou \$70,000, sommes astronomiques pour les pêcheurs canadiens. Il faut se rappeler que leur activité n'est pas tellement rentable. Les régions où ils l'exercent sont reconnues pour être économiquement défavorisées. Certains députés de la Nouvelle-Écosse pourraient vous donner une description plus saisissante des difficultés de ces pêcheurs. Tout comme eux, je les connais bien.

Pour toutes ces raisons, je demande au ministre—en fait, je l'en conjure s'il le faut—de bien réfléchir à ce qu'il fait en ne confiant pas à un sous-ministre l'entière responsabilité des pêcheries. Il y a quelques instants, le ministre a mentionné que le sous-ministre, M. Needler, qui est sur le point de prendre sa retraite, pourrait bien rester au ministère pendant quelques années. C'est là une nouvelle encourageante dont nous nous réjouissons. Je voudrais cependant demander au ministre si cela signifie que M. Needler continuera à assumer les fonctions de sous-ministre. En pareil cas, mon amendement perdrait quelque peu de sa raison d'être.

J'estime qu'avant la mise aux voix de cet amendement, le ministre devrait nous indiquer clairement quelle est la situation de M. Needler. Il est au ministère depuis 1929, je crois. Il connaît à fond les problèmes de l'industrie de la pêche et, grâce à une expérience acquise au fil des ans, il sait tout de cette industrie et des questions qui préoccupent les pêcheurs. Les connaissances de M. Needler, je

[M. Crouse.]

le répète, seront des plus utiles aux pêcheurs et au Canada lorsqu'il s'agira de participer à une conférence visant à déterminer le volume des prises autorisées au large de notre littoral, je veux dire à la conférence internationale sur les pêcheries qui aura lieu en 1972. Je crois donc que le ministre devra clarifier la situation du seul spécialiste reconnu dans son ministère, M. Needler. Nous voudrions savoir s'il doit garder son poste de sous-ministre des Pêches. J'espère que le ministre en assurera le comité.

M. Lundrigan: Il est rare qu'on puisse parler de la pêche devant un si grand nombre de députés, car je n'ai jamais vu plus d'une douzaine de députés à la Chambre lorsqu'il était question de ce sujet. Je voudrais ajouter aux remarques de mon collègue de South Shore, l'excellent porte-parole des pêcheurs, qui s'intéresse à la pêche depuis sa plus tendre enfance et un homme qui connaît cette industrie, qu'il s'agisse de doris, de chalutiers, de palangriers, etc. J'ai été renversé il y a quelques minutes d'entendre des députés demander «c'est quoi, un palangrier?». Un autre a demandé «qu'est-ce qu'un poisson de fond?». Ils pensent peut-être que c'est ce qu'on met dans un hachoir et qui sort sous forme de pâté. Je ne suis pas surpris de constater une telle ignorance des pêches à la Chambre des communes, car il n'y pas souvent de poisson au menu.

Il y a au Canada cinq provinces sur la côte de l'Atlantique et une sur la côte du Pacifique qui sont directement touchées par la pêche. Il y a la Colombie-Britannique, l'Est du Québec, la Gaspésie, ainsi que les quatre provinces de l'Atlantique. J'ignore si les députés le savent ou non, mais la pêche a déjà été la principale industrie du pays. On n'a pas commencé à construire le Canada avec les grands complexes industriels de l'Ontario, pas plus qu'on n'a construit un chemin de fer transcanadien pour créer l'industrie de la pêche. Cela est survenu bien après 1497. Les immigrants européens nous ont demandé pourquoi nous ne transformions pas la côte est du Canada en un merveilleux jardin maritime, en une région formidable où l'on trouve la pêche commerciale la plus perfectionnée au monde.

Les Britanniques, il y a 400 ans, ont tari l'économie de la région atlantique avec leurs grandes flottes navales. Les Espagnols ont envoyé eux aussi leurs flottes de même que les Portugais. Ils ont traversé l'océan et développé l'économie de la région atlantique qui leur servait à compléter leurs propres économies. Ainsi commencèrent d'émerger des grands États européens. Les Britanniques ont toujours traité l'île de Terre-Neuve comme si elle était un vaisseau amarré au large du golfe Saint-Laurent, un vaisseau très commode dormant le long des grandes régions de pêche comme les Grands Bancs, les bancs Georgia et toutes les grandes zones de pêche au large de la côte du Labrador, de l'anse Hamilton et de la baie Groswater. Nous ne pouvions jamais réellement développer notre industrie de la pêche faute d'une expansion industrielle et parce que nous ne disposions pas du genre d'assiette fiscale voulu pour obtenir les fonds nécessaires.

M. le président: A l'ordre. J'espère que le député orientera très bientôt son intervention dans la direction de l'amendement dont la Chambre est saisie. J'espère que ses premières remarques lui servent d'entrée en matière, mais j'espère aussi qu'il parlera bientôt de l'amendement.